



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRYSUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2024044

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval
Mme Juline GARNAVAULT a donné pouvoir à M Claude Noël
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburool
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Arnaud LORENZI



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° DCM2024044

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025

Rapporteur : Monsieur Bruno Bouriaud, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1, précisant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ;

Considérant que Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption Il est proposé au conseil municipal ;

Considérant qu'il apparaît opportun de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (une abstention : Gilles Paignon) :

✎ **Autorise et Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager dans la limite de 202 267.83 € les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 telles que définies ci-dessous :

	Budget primitif	RAR	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	25.00%
Chapitre 20	27 330.70 €	12 330.70 €	0.00 €	15 000.00 €	3 750.00 €
Chapitre 21	841 445.67 €	47 374.36 €	0.00 €	794 071.31 €	198 517.83 €
Chapitre 23	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	868 776.37 €	59 705.06 €	0.00 €	809 071.31 €	202 267.83 €

La limite de **202 267.83 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
A Butry sur Oise en mairie, le 19/12/2024



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise Téléphone : 01.34.08.95.00 – www.butry.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com